

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020**  
Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

\*\*\*\*\*

Etaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - Mme FERREIRA - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - M. FOIREST - M. NAPIONE - Mme AGOSTINHO ONOFRE - Mme BRASSART - M. DEPATIN - Mme NOE - Mme HERLEM - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir: Mme DENTINI pouvoir à M. DEPATIN - M. GUILLEBAUD pouvoir à Mme ONOFRE - Mme LEMAIRE pouvoir à M. VENDERBECQ - Mme ROBERT pouvoir à M. FOIREST - M. DUFOUR pouvoir à M. CHAYET - M. TESNIERES pouvoir à M. NAPIONE - Mme CLOOTS pouvoir à M. APARICIO - M. PYCK pouvoir à Mme MORTAGNE

Absents : M. RAVAUD - M. REAU - Mme TURQUET

Secrétaire de séance : M. DEPATIN élu à l'unanimité,

**Nombre légal de Conseillers : 29**

**Ouverture de la séance 19h30**

**En exercice : 27**    **Présents : 16**    **Pouvoirs : 8**    **Votants : 24**

\*\*\*\*\*

En préambule, Madame le Maire informe les élus que cette séance est organisée conformément à l'article 6 de l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril prise par le législateur afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Ainsi, pour respecter l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes, cet article 6 précise que : "*Dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le maire ou le président peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence*" sous réserve que tous les participants aient bien pris connaissance des modalités techniques permettant de se connecter à cette audio conférence.

Les conditions d'information sont bien remplies dans la mesure où la convocation qui a été adressée aux membres du conseil municipal contenait l'ensemble des informations nécessaires annonçant le moyen retenu ainsi que les modalités d'accès à la salle virtuelle.

La municipalité a opté pour une solution technique en audio-conférence fournie par un prestataire de service recommandé par le Ministère de la Cohésion des Territoires qui s'avère être également un des fournisseurs de messagerie de la commune.

Elle permet de diffuser la séance en direct sur le site de la ville afin de satisfaire aux mesures de publicité et permettre ainsi aux Beaumontois de suivre les débats.

Madame le Maire n'ignore pas certaines critiques quant à ce choix.

Elle explique que la municipalité a exclu la visioconférence pour des problèmes de coût, et parce qu'il n'était pas évident que tous les élus disposent de l'équipement informatique spécifique (smartphone moderne, webcam etc.).

Par ailleurs, la municipalité n'a pas voulu prendre le risque d'une saturation du réseau et d'une perte de connexion. Enfin, Madame le Maire précise que le RGPD oblige à la conservation des données en Europe, ce qui écarte d'emblée pour un usage professionnel les offres de visioconférence les plus connues.

Enfin, la téléphonie est un outil de communication fiable et simple à utiliser qui ne nécessite qu'un téléphone classique, c'est ce moyen qui a été retenu.

Par ailleurs, s'agissant des modalités d'organisation de ce conseil, elles ne doivent pas être confondues avec celles spécifiques et différentes des conseils d'installation des équipes municipales élues au premier tour le 15 mars.

En effet, l'élection du Maire et de ses adjoints doit se dérouler impérativement à bulletin secret. Elles nécessitent donc la présence physique des élus comme précisé dans la note préfectorale du 18 mai.

Seuls les conseils municipaux d'installation peuvent déroger à l'ordonnance du 1er avril. Toute autre réunion des Conseils municipaux, en dehors donc des Conseils d'installation, doit respecter une organisation à distance.

Afin que cette séance se déroule dans les meilleures conditions, Madame le Maire rappelle à l'ensemble des élus que les règles qui s'appliquent sont celles habituelles, définies par le CGCT et actées dans le règlement intérieur du Conseil municipal.

Ainsi, l'article L 2121-16 du CGCT et l'article 14 de notre règlement, dispose que le Maire détient la police de l'assemblée. Madame le Maire invite chacun des élus à mener les échanges avec courtoisie tout en étant persuadée qu'il est inutile de le rappeler.

D'un point de vue pratique, afin d'obtenir une bonne qualité de son et de ne pas perturber les présentations des affaires du conseil, Madame le Maire demande de bien vouloir couper le son des micros pendant celles-ci.

Après chaque présentation, les élus qui le souhaitent seront invités à prendre la parole ce qui impliquera de réactiver les micros. Madame le Maire donnera la parole successivement.

Préalablement à chaque prise de parole, l'intervenant sera invité à décliner son nom ; ce qui facilitera la rédaction par les collaborateurs, du procès-verbal de la séance.

Pour information, le système audio permet à Madame le Maire de mettre en sourdine les intervenants pour leur confort de prise de parole.

Toute intervention, engendrera la diffusion d'un message automatique audible par chacun.

Madame Le Maire précise aussi, que l'ensemble des votes a lieu au scrutin public après appel nominal.

A l'issue de chaque vote, elle annoncera le résultat.

Si tout le monde est d'accord, et si les votes au sein des groupes sont unanimes, elle proposera au responsable de groupe d'annoncer le vote collectif.

Madame le Maire rappelle également que l'article 10 de la Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 du 23 mars, précise que chaque élu peut détenir 2 procurations et que les conditions de quorum ont été assouplies. Le quorum est ainsi ramené au tiers de l'assemblée, soit 10 élus.

Elle précise que M. CHAYET, adjoint au maire et doyen de l'assemblée est installé dans un bureau à côté du sien afin de satisfaire aux impératifs réglementaires relatifs aux votes des Comptes Administratifs qui seront présentés lors de la séance. Comme chacun le sait, le Maire ne peut participer au vote de ces CA et doit sortir de la salle.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB)

## **INFORMATIONS**

### **DECISIONS DU MAIRE**

#### **Décision 2020-008 du 17 janvier 2020 : Séjour Prague avril 2020**

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

#### **D E C I D E**

##### **Article 1 :**

De signer un contrat de réservation pour ce séjour en demi-pension à l'Hôtel Ibis Praha ala Strana à Prague, avec la société LIBRE COURS VOYAGES pour un montant de 9 930,00 € TTC.

##### **Article 2 :**

De confirmer que ce contrat de réservation est conclu pour la période du 13 au 18 avril 2020.

##### **Article 3 :**

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

##### **Article 4 :**

D'imputer la dépense globale au compte 6288-422 du budget Ville 2020.

##### **Article 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Education, Sports et Vie Associative et Madame la Trésorière Principale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

#### **Décision 2020-009 du 17 janvier 2020 : Décision et établissement des participations familles pour le séjour CAJ à Prague (République tchèque)**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

## DECIDE

### **Article 1 :**

De fixer, par participant, le montant de la participation des familles à la somme de 250,00 €.

De proposer un échéancier de paiement pour les familles qui le désirent en 2 versements :

Participation famille	1 <sup>er</sup> versement mars	2 <sup>ème</sup> versement avril
250 €	125 €	125 €

### **Article 2 :**

D'autoriser les participants à régler la participation financière du séjour avec les « bourses » récoltées lors des chantiers éducatifs, plafonnée à 125,00 €.

### **Article 3 :**

D'imputer la recette globale au compte 70632-422 du budget Ville 2020.

### **Article 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Education, Sports et Vie Associative et Madame la Trésorière Principale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-010 du 17 janvier 2020 : Petite enfance – relais assistants maternels – spectacle à destination des enfants accueillis par les ASSMAT (assistants maternels)**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

## DECIDE

### **Article 1 :**

De signer une convention de représentation artistique avec l'Association « MILLE ET UN CHEMINS... » – dont le siège est situé 64 B rue de Chamilly 71150 Fontaines – pour un montant de 500,00 € TTC.

### **Article 2 :**

De confirmer que cette convention de représentation est conclue pour un spectacle présenté le 14 mars 2020 à 11h00, à la médiathèque de Beaumont-sur-Oise.

### **Article 3 :**

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

### **Article 4 :**

D'imputer la dépense globale au compte 6226-522 du budget Ville 2020.

### **Article 5 :**

Que Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Education, Sports et Vie Associative et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-011 du 17 janvier 2020** : Contrat entre l'Association NEMCOSHOW et la commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre d'une « Animation et tournois Esport » proposés à la bibliothèque municipale de Beaumont-sur-Oise.

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat avec Monsieur NICOLAS, président de l'Association NEMCOSHOW.

**ARTICLE 2 :**

De préciser que ce contrat est conclu 14 février au 15 février 2020 inclus.

**ARTICLE 3 :**

Que la dépense soit affectée au BP 2020 de la commune.

**ARTICLE 4 :**

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de cette convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services,  
Madame l'intervenante,  
Madame la Trésorière Principale  
Sont chargées chacun en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-012 du 17 janvier 2020** : Signature du contrat de partenariat & fixation des tarifs pour la vente de billets de spectacle pour le concert « *passport pour les tropics* »

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat de partenariat avec la société EMERGENCE PRODUCTION pour le concert de Francky VINCENT, ZOUK MACHINE, et Philippe LAVIL intitulé « *PASSEPORT POUR LES TROPICS* » qui aura lieu le samedi 16 mai 2020 à 20h 30, à la salle Léo Lagrange.

**ARTICLE 1 :**

De fixer les tarifs d'entrée au spectacle comme suit :  
38 € par personne : plein tarif – place assise numérotée  
30 € par personne : tarif groupe (à partir de 15 pers.) – place assise numérotée

**ARTICLE 3 :**

Que les dépenses et les recettes de ce spectacle sont inscrites au budget de l'exercice 2020.

**ARTICLE 4 :**

Qu'à l'issue du spectacle 100 % du montant des sommes perçues au titre de la billetterie des 750 premières places vendues et 50 % du montant des sommes perçues pour les 125 places suivantes, seront restituées, contre facture, à la société EMERGENCE PRODUCTION, dans la cadre du contrat de partenariat.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-013 du 17 janvier 2020 : Gratuité du droit de place sur le marché d'approvisionnement du jeudi à tout commerçant pendant une durée de six mois**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'accorder à tout exposant présent sur le marché d'approvisionnement du jeudi, une gratuité de six mois à compter du 20 janvier 2020 jusqu'au 19 juillet 2020 inclus.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-014 du 17 janvier 2020 : Mise en place d'un tarif du droit de place pour le marché des producteurs locaux et produits régionaux du 14 juin 2020 et mise en place d'une caution**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De fixer le tarif du droit de place du marché des producteurs locaux et produits régionaux du 14 juin 2020 à 3.50 € le mètre linéaire.

**ARTICLE 2 :**

De mettre en place une caution de 150 € payable à l'inscription.

**ARTICLE 3 :**

De restituer ladite caution à l'intéressé le jour de la manifestation ou de l'encaisser en cas d'absence de celui-ci.

**ARTICLE 4:**

Que les recettes en résultant seront encaissées au bénéfice de la Ville.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-015 du 3 février 2020 : Séjour à Prague (République tchèque) – CAJ 15-17 ans – contrat de réservation entre la commune de Beaumont-sur-Oise et libre cours voyages**

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE**

**Article 1:**

De rapporter la Décision 2020-008 en date du 17 janvier 2020.

**Article 2 :**

De signer un contrat de réservation pour ce séjour en demi-pension à l'Hôtel Ibis Praha ala Strana à Prague, avec la société LIBRE COURS VOYAGES pour un montant de 10 016,00 € TTC.

**Article 3 :**

De confirmer que ce contrat de réservation est conclu pour la période du 13 au 18 avril 2020.

**Article 4 :**

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

**Article 5 :**

D'imputer la dépense globale au compte 6288-422 du budget Ville 2020.

**Article 6 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Education, Sports et Vie Associative et Madame la Trésorière Principale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-016 du 3 février 2020 : Convention d'accueil d'un bénévole intervenant pour la médiathèque Alexandre de Mazade.**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise.**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer une convention de bénévolat ayant pour objet de fixer les conditions de présence et d'activités lors de l'intervention de Madame Ghislaine JANSSEN, bénévole au sein des services de la collectivité.

**ARTICLE 2 :**

La convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 mai 2020.

**ARTICLE 3 :**

La convention ne prévoit aucune rémunération.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-017 du 14 février 2020 : Contrat de prestations d'hébergement relatif aux applications fiscales**

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat de prestations d'hébergement des applications fiscales sur un serveur standard dédié avec la société FININDEV dont le siège social est situé 69 rue Jean Giroux 34080 MONTPELLIER.

**ARTICLE 2 :**

Le présent contrat prend effet à compter du 01/03/2020 jusqu'au 28/02/2021. Il sera renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

**ARTICLE 3 :**

Le montant du présent contrat est de 640 € HT annuel (soit 768 € TTC annuel).

**ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense au compte 6156-020 du budget de la ville.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-018 du 14 février 2020 : Convention entre les écuries de Beaumont-sur-Oise et la Commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre d'un projet poney**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer une convention avec les écuries de Beaumont-sur-Oise pour l'organisation de ce projet.

**ARTICLE 2 :**

De préciser que cette convention est conclue pour un cycle de 5 séances, sur une période allant du mardi 19 mai au jeudi 25 juin 2020.

**ARTICLE 3 :**

Que la dépense soit affectée au BP 2020 de la commune.

**ARTICLE 4 :**

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Education, Evénementiel et Vie Associative sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-019 du 25 février 2020 : Contrat de prestation de service avec l'Association « Créations Magiques » - 77700 Chessy**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat de prestation de service avec l'association « Créations Magiques » située 15 Rue de la Grange 77700 Chessy.

**ARTICLE 2 :**

Le présent contrat prend effet le dimanche 14 juin 2020 de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.



**ARTICLE 3 :**

Le coût de la prestation est de 606,62 € TTC.

**ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense au compte 6288 du budget de la ville.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-020 du 25 février 2020 : Contrat de prestation de service avec l'Association « Attelage des vieux Chariots» - 60540 Belle Eglise**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat de prestation de service avec l'association « Attelage des vieux chariots» située 6 Route de Gandicourt 60540 Belle Eglise

**ARTICLE 2 :**

Le présent contrat prend effet le dimanche 14 juin 2020 de 9h00 à 18h00.

**ARTICLE 3 :**

Le coût de la prestation est de 1700 € TTC.

**ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense au compte 6288 du budget de la ville.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-021 du 25 février 2020 : Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « le carnaval des animaux », interprété par l'orchestre de chambre Alexandre Stajic**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

De signer le contrat de cession avec la troupe « L'ORCHESTRE DE CHAMBRE Alexandre STAJIC » pour la programmation du spectacle « *LE CARNAVAL DES ANIMAUX* » qui aura lieu le vendredi 13 mars 2020 à 10h15 et 14h15 pour les scolaires, au cinéma Le Palace.

**ARTICLE 2 :**

Les dépenses afférentes à cette manifestation sont inscrites au budget 2020.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-022 du 25 février 2020 : Don en chèque de la société SOPEVIE**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'accepter le don en chèque d'un montant de 150 euros effectué par la Société SOPEVIE.

**ARTICLE 2 :**

Les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-023 du 25 février 2020 : Vente de billets de spectacle pour le concert « passeport pour les tropics » du 16 mai 2020 - FRANCEBILLET**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De donner mandat en sa qualité de fournisseur au distributeur FRANCEBILLET qui l'accepte, pour distribuer et vendre en son nom et pour son compte la billetterie du concert « PASSEPORT POUR LES TROPICS » que la commune programme, diffuse et gère.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-024 du 25 février 2020 : vente de billets de spectacle pour le concert « passeport pour les tropics » du 16 mai 2020 – TICKETNET**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De donner mandat en sa qualité de fournisseur au Distributeur TICKETNET qui l'accepte, pour distribuer et vendre en son nom et pour son compte la billetterie du concert « PASSEPORT POUR LES TROPICS » que la commune programme, diffuse et gère.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-025 du 02 mars 2020 : Séjours ALSH 3/5 ans - 6/8 ans - contrat entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'association « la main solidaire »**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

## DECIDE

### **Article 1 :**

De signer un contrat de séjour avec l'association « LA MAIN SOLIDAIRE » dont le siège social est situé au 2, rue Jules Massenet - 78000 VERSAILLES, pour un montant de 17 496,00 € TTC (transport aller / retour Beaumont-sur-Oise – Centre de vacances compris).

### **Article 2 :**

De confirmer que ce contrat de séjour est conclu du 20 juillet au 24 juillet 2020 et du 10 août au 14 août 2020.

### **Article 3 :**

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

### **Article 4 :**

D'imputer la dépense globale au compte 6288-421 du budget Ville 2020.

### **Article 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Education, Sport et Vie Associative et Madame la Trésorière Principale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-026 du 02 mars 2020 : Décision entre Monsieur Bisinski Pierrick et la commune de Beaumont-sur-Oise dans le cadre d'une rencontre et dédicace de ses albums à la médiathèque municipale de Beaumont-sur-Oise en partenariat avec le relais d'assistants maternels (ram)**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

## DECIDE

### **Article 1:**

De signer un contrat d'engagement avec l'auteur et illustrateur BISINSKI Pierrick - dont l'adresse est située 122, avenue Daumesnil 75012 Paris – pour un montant de 244.92 €.

### **Article 2 :**

De confirmer que ce contrat d'engagement est conclu pour une rencontre et une dédicace de ses albums le 14 mars 2020 à 11h00, à la médiathèque de Beaumont-sur-Oise.

### **Article 3 :**

Que les parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

### **Article 4 :**

D'imputer la dépense globale au compte 6226-522 du budget Ville 2020.

### **Article 5 :**

Que Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Enfance, Jeunesse, Education et Vie Associative et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-027 du 02 mars 2020 : Signature du contrat de cession du spectacle « canto » avec la compagnie la guimbarde, le mardi 17 mars 2020**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

De signer le contrat de cession avec la Société « La GUIMBARDE » pour la programmation du spectacle intitulé « CANTO » qui aura lieu le mardi 17 mars 2020 à 10h30 et à 16h30, à la salle du cinéma-théâtre « LE PALACE ».

### **ARTICLE 2 :**

Les dépenses et les recettes afférentes à ce spectacle sont inscrites au B.P 2020.

### **ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

### **Décision 2020-028 du 12 mars 2020 : Contrat de maintenance, d'assistance technique et d'hébergement du logiciel NOE au relais assistants maternels**

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

De signer un contrat de maintenance et d'assistance technique avec la société AIGA dont le siège social est situé 110 Avenue Barthélémy Buyer 69009 LYON.

### **ARTICLE 2 :**

Le présent contrat prend effet à compter du 02/01/2020 jusqu'au 01/01/2021. Il sera renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties.

### **ARTICLE 3 :**

Le montant du présent contrat est de 285 € HT annuel pour la maintenance et l'assistance technique et de 228 € HT annuel pour la prestation d'hébergement soit un total de 513 € HT représentant 615.60 € TTC annuel.

### **ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense au compte 6156-020 du budget de la ville.

### **ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

### **Décision 2020-029 du 12 mars 2020 : Marché d'acquisition de fournitures de bureau et scolaires**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société MBS domiciliée 15 rue de la Briqueterie 95330 DOMONT concernant le lot n° 1 : fournitures de bureau pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT pour une durée de 1 an reconductible au maximum 2 fois.

### **ARTICLE 2 :**

De conclure et de signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société PAPETERIES LA VICTOIRE domiciliée Rue Racine – BP 373 – 59337 TOURCOING CEDEX concernant le lot n° 2 : fournitures scolaires pour un montant maximum annuel de 35 000 € HT pour une durée de 1 an reconductible au maximum 2 fois.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-030 du 12 mars 2020 : Marché de prestations intellectuelles – étude programmatrice relative à l'extension de la bibliothèque de Beaumont-sur-Oise**

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le marché de prestations intellectuelles en procédure adaptée et tous les actes y afférents en application de l'article L 2123-1 et R 2123-1-1 du Code de la Commande Publique avec l'entreprise EXPRIME située 1 Place des Etats-Unis Bâtiment LIEGE 94518 RUNGIS Cedex.

**ARTICLE 2 :**

Que le montant total du marché de prestations intellectuelles est de **24 017.50 HT €** (soit 28 821.00 €TTC)

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-031 du 12 mars 2020 : Marché de prestations intellectuelles – étude de faisabilité pour les travaux d'aménagement de la place Guy Mocquet**

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le marché de prestations intellectuelles en procédure adaptée pour l'étude de faisabilité concernant les travaux d'aménagement de la place Guy Mocquet et tous les actes y afférents en application de l'article L 2123-1 et R 2123-1-1 du Code de la Commande Publique avec la société INTEGRALE ENVIRONNEMENT située 34 rue Lucien Girard 95380 Puiseux-en-France.

**ARTICLE 2 :**

Que le montant total du marché de prestations intellectuelles est de **9 800 € HT** (soit 11 760.00 €TTC)

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-032 du 21 avril 2020 : Contrat de location de 14 sèche-mains Dyson airblade**

**Le Maire de Beaumont sur Oise**

## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

De signer un contrat de location de sèche-mains Dyson Airblade pour une durée de 60 mois (5 ans) avec BNP PARIBAS Lease Group – Le Métropole - 46/52, Rue Arago – 92823 Puteaux Cedex – pour un montant mensuel de 279.89 euros TTC, soit 3 358.68 euros TTC Annuel.

### **ARTICLE 2 :**

De confirmer que le matériel de location (14 sèche-mains Dyson Airblade) sera installé dans les 14 points d'eau de l'ensemble des écoles suivantes : Paul Fort, Pauline Kergomard, Jean Zay, Fontaine Bleue, ainsi qu'au Centre de Loisirs Louis Roussel, pour une période de 5 ans minimum après acceptation et que la société ADELYA TERRE D'HYGIENE s'engage à maintenir ce matériel en bon état de fonctionnement et de le remplacer en cas de panne.

### **ARTICLE 3 :**

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise.

### **ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense de 2638.96 TTC au compte 6135-212 et la dépense de 719.72 TTC au compte 6135-211 du budget Ville 2020 soit 3 358.68 TTC annuel.

### **ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-033 du 21 avril 2020 : Contrat Resoluo pour la protection juridique du personnel communal et des adjoints de la ville de Beaumont-sur-Oise**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

De signer un contrat pour la protection juridique du personnel communal et des adjoints avec les assurances AXA mandatées par JURIDICA dont le siège social est situé 1 Place Victorien Sardou 78166 MARLY LE ROI Cedex.

### **ARTICLE 2 :**

Le présent contrat prend effet à compter du 01/01/2020 jusqu'au 01/01/2021. Il sera renouvelable annuellement par tacite reconduction jusqu'au 31/12/2022 sauf dénonciation par l'une des parties en respectant un préavis de deux mois.

### **ARTICLE 3 :**

Le montant du présent contrat s'élève à 1 425.30 € TTC annuel

### **ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense au compte 6161-020 du budget de la ville.

### **ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-034 du 27 avril 2020 : Contrat de maintenance relatif à un système de radar pour les poids lourds avec la société AFS2R**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat de maintenance d'un système LAPL (lecture automatique des plaques d'immatriculation) et de VAO (verbalisation assistée par ordinateur) avec la société AFS2R dont les bureaux sont situés 9 rue des Tuilliers 69003 LYON

**ARTICLE 2 :**

Le présent contrat prend effet à compter du 01/02/2020 jusqu'au 31/01/2023. Il sera renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

**ARTICLE 3 :**

Le montant de la maintenance pour les 3 années sera de 4 953.00 € HT annuel (soit 5 943.60 € TTC annuel).

**ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense au compte 6156-112 du budget de la ville.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-035 du 04 mai 2020 : Acceptation d'un don en chèque de 500 euros établi par l'association le train de la danse destiné à l'acquisition de matériels de protection pour les commerçants**

Le Maire de Beaumont sur Oise,

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'accepter le don d'un chèque de 500 euros, consenti par l'association Le Train de la Danse.

**Article 2 :**

De s'engager à utiliser cette somme pour l'acquisition de 289 masques chirurgicaux et de 58 gels hydro alcooliques de 300 millilitres à destination des commerçants de la ville de Beaumont-sur-Oise.

**Article 3 :**

D'imputer la recette au budget 2020 de la ville.

**Article 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-036 du 04 mai 2020 : Acceptation d'un don en chèque de 200 euros établi par l'association Agir ensemble 95 destiné à l'acquisition de matériels de protection pour les commerçants**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

## DECIDE

### Article 1:

D'accepter le don d'un chèque de 200 euros, consenti par l'association Agir ensemble 95.

### Article 2 :

De s'engager à utiliser cette somme pour l'acquisition de 111 masques chirurgicaux et de 24 gels hydro alcooliques de 300 ml à destination des commerçants de la ville de Beaumont-sur-Oise.

### Article 3 :

D'imputer la recette au budget 2020 de la ville.

### Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

### Décision 2020-037 du 04 mai 2020 : Contrat de location longue durée pour véhicule

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

De signer le contrat de location et de maintenance pour un véhicule Peugeot 208 Puretech 100 Allure Business avec la société Public Location Longue Durée dont le siège social est situé 22 rue des deux gares 92564 RUEIL MALMAISON Cedex.

### ARTICLE 2 :

Le présent contrat prendra effet à compter de la date de livraison du véhicule pendant 72 mois (6 ans) et 100 000 km.

### ARTICLE 3 :

Le montant du présent contrat est de 233.08 € TTC par mois réparti sur 183.70 € pour la location, 43.38 € pour l'entretien et la maintenance et 6,00 € pour les frais de gestion.

### ARTICLE 4 :

D'imputer la dépense au compte 6135-020 du budget de la ville.

### ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

### Décision 2020-038 du 04 mai 2020 : Marché d'entretien, de maintenance et réparation des installations d'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore, de la surveillance et des illuminations festives : avenant de transfert

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

De signer avec la société CEGELEC PARIS dont le siège est situé 21 rue de l'Escouvrier 95200 SARCELLES l'avenant de transfert de société relatif au marché d'entretien, de maintenance et réparation des installations d'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore, de la surveillance et des illuminations festives.



**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-039 du 06 mai 2020 : Contrat de maintenance du système de vidéo protection avec la société Eiffage**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le renouvellement du contrat de maintenance pour le système de vidéo protection avec la société EIFFAGE dont le siège social est situé 3-7 Place de l'Europe 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

**ARTICLE 2 :**

Le présent contrat prend effet à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2022. Il pourra être résilié en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties.

**ARTICLE 3 :**

Le montant du présent contrat est de 23 900 € HT annuel (soit 28 680 € TTC)

**ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense au compte 6156-112 du budget de la ville.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-040 du 06 mai 2020 : Gratuité du droit de place sur le marché d'approvisionnement pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire à tout commerçant**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'accorder à tout exposant présent sur le marché d'approvisionnement du samedi la gratuité des droits de place pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-041 du 07 mai 2020 : Marché d'entretien, maintenance et réparation des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, de la télésurveillance et des illuminations festives**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

De conclure et de signer le marché de procédure adaptée avec la société ELALE – CITÉOS SARCELLES domiciliée 21 rue de l'Escouvrier 95200 SARCELLES concernant **le lot 1 : éclairage public** pour une durée de un an reconductible, au maximum 2 fois.

Le marché sera traité à prix mixtes et comprendra :

- Une première partie à prix forfaitaire pour les prestations d'entretien et maintenance préventive et corrective concernant les armoires télé surveillées, l'éclairage public des espaces publics et des équipements sportifs, la signalisation lumineuse tricolore (SLT) pour un montant annuel de 35 543,20 € HT.
- Une deuxième partie passée sous forme d'un marché à bons de commande concernant les réparations non pris en charge au titre de l'entretien et la maintenance par application du bordereau des prix unitaires avec un minimum de 20 000 € HT et un maximum de 190 000 € HT sur la durée du marché.

**ARTICLE 2 :**

De conclure et de signer le marché de procédure adaptée avec l'entreprise ELIEPRO domiciliée 8-10 rue Emile Sehet 95150 TAVERNY concernant **le lot 2 : illuminations festives** pour une durée de un an reconductible au maximum 2 fois pour un montant de 31 402,25 € HT.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame le Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-042 du 07 mai 2020 : Demande de subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise au titre de la rubrique SPORT- Dispositif « Construction d'équipements d'intérêt local - Equipements sportifs de Base ».**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**D E C I D E**

**ARTICLE 1 :**

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre des aides départementales notamment la rubrique SPORT- Dispositif « Construction d'équipements d'intérêt local-Equipements sportifs de Base », conformément au projet de travaux et plan de financement présenté ci-dessous,

<b>Création d'un équipement sportif et d'un plateau multisports en libre-service</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Subventions</b>	
Projet « Création d'un équipement sportif et plateau multisports en libre-service » 124 973,22 € TTC (Soit 104 144,35 € HT)		<b>Aide du Conseil Départemental du Val d'Oise</b> Rubrique SPORT	20 % 20 828,87 €
		Pondération fiscale	1 % 1 041,44 €
		<b>Total de l'aide Départementale</b>	<b>21 %</b> <b>21 870,31 €</b>
		<b>Aide du Conseil Régional d'Ile de France</b> Dispositif : « Construction d'équipement sportif en accès libre » <i>Plafond des travaux : 100 000 €</i>	<b>50%</b> <b>50 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>124 973,22 €</b>	<b>Total des Subventions</b>	<b>71 870,31 €</b>
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)=            Montant des travaux TTC – subventions</b>		<b>53 102,91 €</b>	

**ARTICLE 2 :**

De s'engager au regard du plan de financement, à financer la part non subventionnée et à prendre en charge la différence entre les taux de subventions sollicités et les taux réellement attribués.

**ARTICLE 3 :**

Précise que les crédits sont inscrits en investissement au BP 2020.

**ARTICLE 4 :**

De solliciter l'autorisation de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise à commencer les travaux avant l'avis d'attribution de la subvention.

**Décision 2020-043 du 07 mai 2020 : Demande de subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise au titre de la rubrique SCOLAIRE- Dispositif « Fonds Scolaire».**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**D E C I D E**

**ARTICLE 1:**

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre des aides départementales notamment la rubrique SPORT- Dispositif « Construction d'équipements d'intérêt local-Equipements sportifs de Base », conformément au projet de travaux et plan de financement présenté ci-dessous,

<b>FONDS SCOALIRE 2020</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Subventions</b>	
<b>Fonds Scolaire :</b> <b>Ecole Pauline KERGOMMARD</b> - réfection de la cour (36 289, 49 € HT) - Faux plafonds salle de motricité (10 595 € HT) <b>Ecole Paul Fort</b> - remplacement d'un skydome (4 110,46 € HT)  61 193,94 € TTC  (Soit 50 994,95 € HT)		<b>Aide du Conseil Départemental du Val d'Oise</b> Rubrique SCOLAIRE Plafond des dépenses 50 000 € HT  Pondération fiscale  <b>Total de l'aide Départementale</b>	40 %      1 %  <b>41 %</b>  20 000,00€      500,00 €  <b>20 500,00 €</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>61 193,94 €</b>	<b>Total des Subventions</b>	<b>20 500,00 €</b>
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)=</b>		<b>40 693,94 €</b>	
<b>Montant des travaux TTC – subventions</b>			

**ARTICLE 2 :**

De s'engager au regard du plan de financement, à financer la part non subventionnée et à prendre en charge la différence entre les taux de subventions sollicités et les taux réellement attribués.

**ARTICLE 3 :**

Précise que les crédits sont inscrits en investissement au BP 2020.

**ARTICLE 4 :**

De solliciter l'autorisation de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise à commencer les travaux avant l'avis d'attribution de la subvention.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacune en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-044 du 07 mai 2020 : Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France au titre du programme régional « Nouvelles ambitions pour le sport en Ile de France » rubrique « Equipement sportif de proximité en accès libre »**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**D E C I D E**

**ARTICLE 1 :**

De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France, au titre des aides régionales « Nouvelles ambitions pour le sport en Ile de France » notamment la rubrique « Equipement sportif de proximité en accès libre », conformément au projet de travaux et plan de financement présenté ci-dessous,

<b>Création d'un équipement sportif et d'un plateau multisports en libre-service</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Subventions</b>	
Projet « Création d'un équipement sportif et plateau multisports en libre-service » 124 973,22 € TTC (Soit 104 144,35 € HT)		<b>Aide du Conseil Départemental du Val d'Oise</b> Rubrique SPORT	20 % 20 828,87 €
		Pondération fiscale	1 % 1 041,44 €
		<b>Total de l'aide Départementale</b>	<b>21 % 21 870,31 €</b>
		<b>Aide du Conseil Régional d'Ile de France</b> Dispositif : « Construction d'équipement sportif en accès libre » <i>Plafond des travaux : 100 000 €</i>	<b>50% 50 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>124 973,22 €</b>	<b>Total des Subventions</b>	<b>71 870,31 €</b>
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)= Montant des travaux TTC – subventions</b>		<b>53 102,91 €</b>	

**ARTICLE 2 :**

De s'engager au regard du plan de financement, à financer la part non subventionnée et à prendre en charge la différence entre les taux de subventions sollicités et les taux réellement attribués.

**ARTICLE 3 :**

Précise que les crédits sont inscrits en investissement au BP 2020.

**ARTICLE 4 :**

De solliciter l'autorisation de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France à commencer les travaux avant l'avis d'attribution de la subvention.

**ARTICLE 5**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacune en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-045 du 07 mai 2020 : Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France au titre du programme régional « Nouvelles ambitions pour le sport en Ile de France » rubrique « Equipement sportif structurant – Réhabilitation d'un équipement extérieur»**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

**D E C I D E**

**ARTICLE 1 :**

De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France, au titre des aides régionales « Nouvelles ambitions pour le sport en Ile de France » notamment la rubrique

« Equipement sportif de proximité et leurs réhabilitations », conformément au projet de travaux et plan de financement présenté ci-dessous,

<b>Travaux d'amélioration au Stade Gilles DEGENEVE</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Subventions</b>	
Projet « Drainage du terrain annexe de football et installation d'une cuve enterrée de récupérations des eaux pour l'arrosage des terrains de football »  97 885,54 € TTC  (Soit 81 571,28 € HT)		<b>Aide Régionale</b> Dispositif : « Réhabilitation d'un équipement sportif extérieur de proximité »	15 %  12 235,69 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>97 885,54 €</b>	<b>Total des Subventions</b>	<b>12 235,69 €</b>
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)=            Montant des travaux TTC – subventions</b>			<b>85 649,85 €</b>

**ARTICLE 2 :**

De s'engager au regard du plan de financement, à financer la part non subventionnée et à prendre en charge la différence entre les taux de subventions sollicités et les taux réellement attribués.

**ARTICLE 3 :**

Précise que les crédits sont inscrits en investissement au BP 2020.

**ARTICLE 4 :**

De solliciter l'autorisation de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France à commencer les travaux avant l'avis d'attribution de la subvention.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacune en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2020-046 du 07 mai 2020 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2020 (DETR).**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**D E C I D E**

**ARTICLE 1 :**

De solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2020, conformément au projet de travaux et plan de financement présenté ci-dessous,

<b>D.E.T.R. 2020</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Subventions</b>	
Projet « Remplacement des appareillages d'éclairage de la salle de spectacle Léo LAGRAGANGE par des appareillages LED»  62 902,80 € TTC  (Soit 52 419,00 € HT)		Subvention de l'Etat DETR catégorie 1 «Bâtiments communaux » (35 à 40 % du montant HT des travaux)	40 %          20 967,60 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>62 902,80 €</b>	<b>Total des Subventions</b>	<b>20 967,00 €</b>
<b>Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)= Montant des travaux TTC – subventions</b>			<b>41 935,20 €</b>

**ARTICLE 2 :**

De s'engager au regard du plan de financement, à financer la part non subventionnée et à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée au titre de la DETR 2020 et le taux réellement attribué.

**ARTICLE 3 :**

Précise que les crédits sont inscrits en investissement au BP 2020.

**ARTICLE 4 :**

De solliciter l'autorisation de Monsieur le Préfet du Val d'Oise à commencer les travaux avant l'avis d'attribution de la subvention.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacune en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**DELIBERATIONS**

**2020-021     OBJET : CRISE SANITAIRE DU COVID-19, MODALITES DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A DISTANCE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article 1er :**

La technologie retenue pour l'organisation de la séance du 27 mai 2020 est celle de l'audioconférence. L'outil utilisé a été fourni par notre prestataire de messagerie OVH et consiste en une plateforme professionnelle d'audioconférence accessible depuis le numéro suivant : 09 72 49 04 52. L'accès à cette plateforme fait l'objet d'un code PIN, attribué pour la séance et à chaque nouvelle séance.

**Article2 :**

L'identification des participants se fait par appel nominatif. Le vote des délibérations intervient au scrutin public par appel nominal ou si le vote par groupe est unanime par appel du nom du groupe politique.

**Article3 :**

Afin d'assurer le caractère public de ses instances, les débats sont accessibles en direct depuis la chaîne Youtube : Mairie Beaumont Sur Oise et sur le site internet de la ville : <https://www.beaumontsuroise.fr>

**Les projets de délibérations relatifs à la révision du PLU et du RLP sont retirés de l'ordre du jour, à la suite d'une demande de vote à bulletin secret. Cette procédure n'étant pas réalisable dans la mesure où cette séance est organisée en audioconférence, ces deux projets de délibération seront représentés lors d'un prochain Conseil Municipal.**

**2020-022     OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION DE DEUX LOCAUX COMMERCIAUX SIS 4, RUE ALBERT 1<sup>er</sup> – AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 contres (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB)

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**D'approuver** l'acquisition des deux locaux commerciaux situés 4, rue Albert 1<sup>er</sup> à Beaumont-sur-Oise, appartenant à Monsieur et Madame LAGABRIELLE, pour la somme de CENT HUIT MILLE EUROS (108 000 €) frais d'agence inclus, hors frais de notaire.

**Article 2 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition desdits biens aux conditions énoncées ci-dessus et à signer l'acte de cession à intervenir entre les parties.

**2020-023     OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITIONS : ACCEPTATION DU LEGS DE MONSIEUR JEAN-MARC JEUNEHOMME**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**D'accepter** le legs universel fait à la ville de Beaumont-sur-Oise par Monsieur Jean-Marc JEUNEHOMME

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant.



**2020-024**     **OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN BIEN DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : TERRAIN SITUE ENTRE LES NUMEROS 22 ET 24 RUE VINCENT VAN GOGH ET LA RUE JEAN BAPTISTE COROT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 contre (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB)

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**Constata** la désaffectation du domaine public d'un terrain d'une contenance d'environ 375 m<sup>2</sup> situé entre les numéros 22 et 24 rue Vincent Van Gogh et la rue Jean Baptiste Corot, consistant en un délaissé du domaine public, qui n'est plus affecté à l'usage direct du public ou un service public.

**Article 2 :**

**Approuve** le déclassement sans enquête publique du bien susvisé figurant sur le plan joint à la présente délibération.

**Article 3 :**

**Décide** de déclasser le bien susvisé et de l'intégrer dans le domaine privé communal en vue de sa cession.

**Article 4 :**

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**2020-025**     **OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – FIXATION DE L'INDEMNITE 2020 POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**Décide :**

**Article 1 :**

**De fixer**, pour l'année 2020, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale Saint-Laurent à 479,86 €.

**Article 2 :**

**De dire** que la dépense est inscrite au budget principal 2020 de la commune.

**2020-026**     **OBJET : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. : RECRUTEMENT D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN SUR UN POSTE DE RESPONSABLE DU POLE CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**De créer** au tableau des effectifs l'emploi suivant :

Statuts	Filière	Grade	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début
Titulaire	Technique	Technicien	Temps complet	1	Cadre de vie et environnement	A compter du 01/06/2020

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

**2020-027** **OBJET : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION PERMANENT A TEMPS COMPLET CRISE SANITAIRE DU COVID-19, MODALITES DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A DISTANCE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**Décide :**

**Article 1 :**

**De créer** au tableau des effectifs l'emploi d'adjoint d'animation permanent à temps complet, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début
Titulaire	Animation	Adjoint d'animation	Temps complet	1	Enfance	A compter du 01/09/2020

**Article 2 :**

**De dire que** que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

**2020-028** **OBJET : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS – EMPLOIS NON TITULAIRES NON PERMANENTS - PERIODE ESTIVALE 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**D'autoriser** à recruter des agents non titulaires non permanents pour les besoins saisonniers de la période estivale 2020 dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Nombre	Période	Temps	Rémunération
Contractuel Saisonnier	Administrative	Adjoint administratif	2	1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 31 juillet 2020	35 heures	1 <sup>er</sup> échelon IB 350/IM 327
Contractuel Saisonnier	Administrative	Adjoint administratif	2	1 <sup>er</sup> août 2020 au 31 août 2020	35 heures	1 <sup>er</sup> échelon IB 350/IM 327
Contractuel Saisonnier	Technique	Adjoint technique	2	1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 31 juillet 2020	Horaire	1 <sup>er</sup> échelon IB 350/IM 327
Contractuel Saisonnier	Culturelle	Adjoint du Patrimoine	2	1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 31 juillet 2020	Horaire	1 <sup>er</sup> échelon IB 350/IM 327
Contractuel Saisonnier	Culturelle	Adjoint du Patrimoine	2	1 <sup>er</sup> août 2020 au 31 août 2020	Horaire	1 <sup>er</sup> échelon IB 350/IM 327

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

**2020-029 OBJET : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS : RECRUTEMENT D'ADJOINTS D'ANIMATION NON TITULAIRES NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE : PERIODE ESTIVALE 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**De créer** les emplois d'adjoints d'animation non titulaires non permanents à temps non complet, pour la période estivale 2020 et conformément au tableau ci-dessous :

Statut	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date fin
Contractuel Saisonnier	Animation	Adjoint d'animation	Maxi : 11 <sup>ème</sup> échelon IB 412 IM 368  Mini : 1 <sup>ère</sup> échelon IB 350 IM 327	Horaire	6	Centre d'animation jeunesse	06/07/2020	01/08/2020
Contractuel Saisonnier	Animation	Adjoint d'animation	Maxi : 11 <sup>ème</sup> échelon IB 412 IM 368  Mini : 1 <sup>ère</sup> échelon IB 350 IM 327	Horaire	5	Centre d'animation jeunesse	03/08/2020	31/08/2020

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

**2020-030**     **OBJET : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS CONTRACTUELS – RECRUTEMENT D'ADJOINTS D'ANIMATION, NON TITULAIRES NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - POINTS ECOLES – APPARITEUR - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 ET PERIODE ESTIVALE 2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**De créer** 2 emplois d'adjoints d'animation non titulaires, non permanents à temps non complet, correspondant à un besoin saisonnier pour l'année scolaire **2020-2021**, et la période estivale 2021 conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début
Contractuel	Animation	Adjoints d'animation	Maxi : 11 <sup>ème</sup> échelon IB 412 IM 368  Mini : 1 <sup>er</sup> échelon IB 350 IM 327	Horaire	2	Surveillance Points écoles et appariteur	A compter du 01/09/2020 jusqu'au 31/08/2021

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

**2020-031**     **OBJET : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS : RECRUTEMENT D'EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES NON TITULAIRES NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET POUR L'ECOLE DES SPORTS : ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**De créer** 5 emplois d'éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 1<sup>ère</sup> classe non titulaires non permanents à temps non complet correspondant aux besoins pour l'année scolaire 2020/2021 et conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date Fin
Contractuel	Sportive	Educateur des APS Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Maxi : 11 <sup>ème</sup> échelon IB 707 IM 587  Mini : 1 <sup>ère</sup> échelon IB 446 IM 392	Horaire	5	Ecole des sports	01/09/2020	03/07/2021

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

**2020-032     OBJET : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS CONTRACTUELS –  
CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL CONTRACTUEL  
PERMANENT A TEMPS COMPLET SUR UN POSTE DE CHEF DU  
SERVICE CULTURE ET FESTIVITES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**De créer** au tableau des effectifs l'emploi d'attaché territorial permanent à temps complet conformément au tableau ci-dessous :

Statut	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début
Territorial	Administrative	Attaché territorial	Maxi : 11 <sup>ème</sup> échelon IB 821/IM 673 Mini : 1 <sup>er</sup> échelon IB 444/IM 390	Temps complet	1	Culture	A compter du 01/06/2020

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

**2020-033     OBJET : FONCTION PUBLIQUE- PERSONNELS CONTRACTUELS :  
RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL  
NON TITULAIRE PERMANENT A TEMPS COMPLET SUR UN POSTE  
D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**De créer** au tableau des effectifs, un emploi d'adjoint technique territorial non titulaire permanent à temps complet, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début
Contractuel	Technique	Adjoint technique territorial	Maxi 11 <sup>ème</sup> échelon : IB : 412 IM : 368  Mini 1 <sup>er</sup> échelon : IB 350 IM 327	Temps complet	1	Police Municipale-ASVP	A compter du 01/06/2020

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2020-034 **OBJET : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS : RECRUTEMENT D'ADJOINTS D'ANIMATION NON TITULAIRES NON PERMANENTS POUR LE SECTEUR ALSH-PERISCOLAIRE-PAUSE MERIDIENNE- CAJ : ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**De créer** les emplois d'adjoint d'animation non titulaires non permanents pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021, conformément aux tableaux ci-dessous :

Statut	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date fin
Contractuel	Animation	Adjoint d'animation territorial	Maxi : 11 <sup>ème</sup> échelon IB 412 IM 368  Mini : 1er échelon IB 350 IM 327	Horaire	4	ALSH Périscolaire Temps Méri dien	01/09/2020	31/08/2021

Statut	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date fin
Contractuel	Animation	Adjoint d'animation territorial	Maxi : 11 <sup>ème</sup> échelon IB 412 IM 368  Mini : 1er échelon IB 350 IM 327	Horaire 20 heures hebdoma daires	2	ALSH Périscolaire Temps méri dien	01/09/2020	31/08/2021

Statut	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date fin
Contractuel	Animation	Adjoint d'animation territorial	Maxi : 11 <sup>ème</sup> échelon IB 412 IM 368  Mini : 1er échelon IB 350 IM 327	Horaire	14	Temps Méri dien	01/09/2020	04/07/2021

Statut	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date fin
Contractuel	Animation	Adjoint d'animation territorial	Maxi : 11 <sup>ème</sup> échelon IB 412 IM 368  Mini : 1er échelon IB 350 IM 327	Horaire	3	Centre d'animation jeunesse	01/09/2020	04/07/2021

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

**2020-035**    **OBJET : FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS : RECRUTEMENT D'ADJOINTS D'ANIMATION NON TITULAIRES PERMANENTS A TEMPS COMPLET POUR LE SECTEUR ALSH – PERISCOLAIRE - PAUSE MERIDIENNE : ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1er :**

**De créer** les emplois d'adjoints d'animation non titulaires permanents à temps complet correspondant, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Date début	Date fin
Contractuel	Animation	Adjoint d'animation	Maxi : 11 <sup>ème</sup> échelon IB 412 IM 368  Mini : 1er échelon IB 350 IM 327	Temps complet	2	01/09/2020	31/08/2021

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

**2020-036**    **OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL VILLE - EXERCICE 2019 : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'approuver** le compte de gestion du budget principal de la ville relatif à l'exercice 2019, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

**2020-037**    **OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL VILLE : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 contres (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** le compte administratif 2019 du budget principal de la ville arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	3 260 643,00	013	Atténuations de charges	257 694,40
012	Charges de personnel	5 542 524,92	70	Produit des services	699 197,25
014	Atténuations de produits	515 913,00	73	Impôts et taxes	7 247 603,05
65	Autres charges de gestion courante	859 567,34	74	Dotations et Participations	3 570 739,86
66	Charges financières	125 254,52	75	Autres produits de gestion courante	397 149,24
67	Charges exceptionnelles	12 070,39	76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements et provisions		77	Produits exceptionnels	646 678,04
022	Dépenses imprévues		78	Reprise sur amort. et provisions	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opération d'ordre entre section	1 497,33
042	Opérations d'ordre entre section	909 050,04			
<b>TOTAL</b>		<b>11 225 023,21</b>	<b>TOTAL</b>		<b>12 820 559,17</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	2 712 095,18
16	Emprunts et dettes assimilées	337 954,45	13	Subventions d'investissement	453 090,92
20	Immobilisations incorporelles	18 217,81	16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 649,31
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	639 419,98	21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	3 171 131,36	23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers, réserves	62 330,26	18	Compte de liaison	
18	Comptes de liaison		26	Participations et créances	
26	Participations et créances		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		021	Virement de la section de fonctionnement	
020	Dépenses imprévues		040	Opérations d'ordre entre sections	909 050,04
040	Opérations d'ordre entre sections	1 497,33	041	Opérations patrimoniales	452 979,56
041	Opérations patrimoniales	452 979,56			
<b>TOTAL</b>		<b>4 683 530,75</b>	<b>TOTAL</b>		<b>6 027 865,01</b>

Soit :

	Résultat exercice précédent (2018)	Résultat 2019	Résultat cumulé
Fonctionnement	400 000,00	1 595 535,96	1 995 535,96
Investissement	-287 485,08	1 344 334,26	1 056 849,18
<b>Total</b>	<b>112 514,92</b>	<b>2 939 870,22</b>	<b>3 052 385,14</b>

Soit un résultat cumulé :

- Résultat de fonctionnement 2019 : 1 595 535.96 €
  - Résultat d'investissement 2019 : 1 344 334.26 €
  - Résultat de fonctionnement cumulé 2019 : 1 995 535.96 €
  - Résultat d'investissement cumulé 2019 : 1 056 849.18 €
- Résultat de clôture 2019 : 3 052 385.14 €**

**2020-038 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : BUDGET 2020 – BUDGET PRINCIPAL VILLE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 : DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),



**Décide :**

**Article unique :**

**De confirmer** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2020 du résultat cumulé 2019 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 250 000.00 €
  - Section d'investissement : compte 1068 (recette) : 1 745 535.96 €
  - Section d'investissement : compte 001 (recette) : 1 056 849.18 €
- Total : 3 052 385.14 €**

**2020-039 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE CINEMA « LE PALACE » - EXERCICE 2019 : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'approuver** le compte de gestion du budget annexe du Cinéma Le Palace relatif à l'exercice 2019, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

**2020-040 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE CINEMA « LE PALACE » : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** le compte administratif 2019 du budget annexe du Cinéma « Le Palace » - arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	82 908,91	013	Atténuations de charges	2 159,09
012	Charges de personnel	146 402,16	70	Produit des services	84 270,00
014	Atténuations de produits	3 698,00	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	8 736,77	74	Dotations et Participations	174 752,97
66	Charges financières	2 786,72	75	Autres produits de gestion courante	7 401,66
67	Charges exceptionnelles	493,50	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	23 288,29
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	21 285,30	042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		266 311,36	TOTAL		291 872,01

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées	14 238,06	10	Dotations et fonds divers	13 421,66
20	Immobilisations incorporelles	21 600,00	13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	30 841,27	20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	21 285,30
	<b>TOTAL</b>	<b>66 679,33</b>		<b>TOTAL</b>	<b>34 706,96</b>

Soit :

	Résultat exercice précédent (2018)	Résultat 2019	Résultat cumulé
Fonctionnement	13 933,20	25 560,65	39 493,85
Investissement	7 822,18	-31 972,37	-24 150,19
<b>Total</b>	<b>21 755,38</b>	<b>-6 411,72</b>	<b>15 343,66</b>

Soit un résultat cumulé :

- Résultat de fonctionnement 2019 : 25 560.65 €
- Résultat d'investissement 2019 : -31 972.37 €
- Résultat de fonctionnement cumulé 2019 : 39 493.85 €
- Résultat d'investissement cumulé 2019 : -24 150.19 €
- Résultat de clôture 2019 : 15 343.66 €**

**2020-041 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : BUDGET 2020 CINEMA « LE PALACE » - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**De confirmer** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2020 du résultat cumulé 2019 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 24 596.00 €
- Section d'investissement : compte 1068 (recette) : 14 897.85 €
- Section d'investissement : compte 001 (dépense) : -24 150.19 €
- Total : 15 343.66 €**

**2020-042    OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2019 : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'approuver** le compte de gestion du budget annexe du Service Eau-Assainissement relatif à l'exercice 2019, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

**2020-043    OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE ADMINISTRATIF 2019- BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** le compte administratif 2019 du budget annexe du Service Eau et Assainissement arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	161 633,33	70	Produit des services	359 075,05
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et Participations	
66	Charges financières	1 763,05	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	124 988,44	042	Opération d'ordre entre section	30 949,27
<b>TOTAL</b>		<b>288 384,82</b>	<b>TOTAL</b>		<b>390 024,32</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations et fonds divers	101 327,36
16	Emprunts et dettes assimilées	13 319,44	13	Subventions d'investissement	3 943,00
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	331 673,70	23	Immobilisations en cours	9 066,00
18	Comptes de liaison		18	Compte de liaison	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections	30 949,27	040	Opérations d'ordre entre sections	124 988,44
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	<b>TOTAL</b>	<b>375 942,41</b>		<b>TOTAL</b>	<b>239 324,80</b>

Soit :

	Résultat exercice précédent (2018)	Résultat 2019	Résultat cumulé
Fonctionnement	20 000,00	101 639,50	121 639,50
Investissement	260 892,97	-136 617,61	124 275,36
<b>Total</b>	<b>280 892,97</b>	<b>-34 978,11</b>	<b>245 914,86</b>

Soit un résultat cumulé :

- Résultat de fonctionnement 2019 : 101 639.50 €
- Résultat d'investissement 2019 : - 136 617.61 €
- Résultat de fonctionnement cumulé 2019 : 121 639.50 €
- Résultat d'investissement cumulé 2019 : 124 275.36 €
- Résultat de clôture 2019 : 245 914.86 €**

**2020-044 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : BUDGET 2020 – BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 : DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**De confirmer** la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2020 du résultat cumulé 2019 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 40 000.00 €
- Section d'investissement : compte 1068 (recette) : 81 639.50 €
- Section d'investissement : compte 001 (recette) : 124 275.36 €
- Total : 245 914.86 €**

**2020-045    OBJET : FINANCES LOCALES : DECISIONS BUDGETAIRES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET VILLE 2020 : APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 17 voix pour, 7 contres (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** la décision modificative n° 1 du budget ville 2020 telle que présentée ci-dessous.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	5 158,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits		70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante	11 907,00	73	Impôts et taxes	1 907,00
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	53 882,00
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	38 804,00	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	80,00
<b>TOTAL</b>		<b>55 869,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>55 869,00</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		001	Résultat d'investissement reporté	
16	Emprunts et dettes assimilées		10	Dotations, fonds divers, réserves	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	56 277,00
21	Immobilisations corporelles	1,00	20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	95 000,00	22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections	80,00	021	Virement de la section de fonctionnement	38 804,00
041	Opérations patrimoniales	3 327 810,29	040	Opérations d'ordre entre sections	
			041	Opérations patrimoniales	3 327 810,29
			024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>TOTAL</b>		<b>3 422 891,29</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 422 891,29</b>

Récapitulatif

	BP 2020	DM 1 /2020	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	12 097 339,00	55 869,00	12 153 208,00
Investissement	7 152 867,72	3 422 891,29	10 575 759,01
<b>Total Budget</b>	<b>19 250 206,72</b>	<b>3 478 760,29</b>	<b>22 728 967,01</b>

**2020-046    OBJET : FINANCES LOCALES : DECISIONS BUDGETAIRES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET CINEMA 2020 : APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** la décision modificative n° 1 du budget Cinéma 2020 telle que présentée ci-dessous.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	-200,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits	200,00	70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	10 000,00
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	
<b>TOTAL</b>		<b>10 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 000,00</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		001	Résultat d'investissement reporté	
16	Emprunts et dettes assimilées		10	Dotations, fonds divers, réserves	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	-10 000,00
21	Immobilisations corporelles		20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	
			041	Opérations patrimoniales	
			024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

On a donc :

	BP 2020	DM 1 /2020	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	291 096,00	10 000,00	301 096,00
Investissement	74 788,19	0,00	74 788,19
<b>Total Budget</b>	<b>365 884,19</b>	<b>10 000,00</b>	<b>375 884,19</b>

2020-047 **OBJET : FINANCES PUBLIQUES - DIVERS - INVENTAIRE COMPTABLE ET REGLES D'AMORTISSEMENT : ACTUALISATION DES DUREES COMPTABLES POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET LES BUDGETS ANNEXES SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT ET CINEMA-LE PALACE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'abroger** les délibérations n°2005-138 et 2005-139 du 16 septembre 2005 fixant la durée d'amortissements des biens respectivement pour le budget principal de la ville et le budget annexe cinéma Le Palace.

**Article 2 :**

**De fixer** la durée d'amortissements des biens pour le budget principal de la ville et le budget annexe du Cinéma le Palace régis par la comptabilité M14 selon le tableau suivant :

## M14

	Catégorie	Imputation	Durée en années
Immobilisations incorporelles	Frais réalisation document d'urbanisme	202	10
	Frais d'études	2031	5
	Frais de recherche et de développement	2032	5
	Frais d'insertion	2033	5
	Licences informatiques /Droits d'usage annuel	2051	1
	Applications informatiques	2051	2
	Logiciels métiers	2051	3
Immobilisations corporelles	Plantations d'arbres, arbustes	2121	15
	Autres agencements et aménagements de terrains	2128	15
Agencements	Immeubles de rapport	2132	15
Réseaux	Installations générales	2135	10
	Raccordements réseaux	2135	15
	Réseaux d'adduction d'eau	21531	60
Installations de voirie	Autres matériels et outillages incendie	21568	5
	Plans incendies	21568	1
	Autres matériels et outillages voirie	21578	10
	Barrières de police	21578	10
	Signalisation de voirie	21578	10
	Mobilier de voirie : corbeilles, poubelles, jardinières	21578	10
Matériels de transports	Véhicule de tourisme	2182	5
	Vélos	2182	2
	Utilitaires	2182	6
Matériels informatiques	Terminaux téléphonie mobile	2183	1
	Matériel informatique de sécurité	2183	2
	Ecrans d'ordinateurs	2183	3
	Ordinateurs	2183	5
	Imprimantes, scanners	2183	3
	Tableaux numériques	2183	5
	Serveurs	2183	6
Mobilier	Fauteuil de bureau	2184	1
	Petit équipement	2184	1
	Mobilier de bureau	2184	5
	Mobilier de restauration scolaire	2184	6
	Mobilier scolaire, jeunesse, enfance, médiathèque	2184	5
Autres matériels	Petit électroménager	2188	1
	Electroménager de cuisine	2188	3
	Matériels audiovisuels	2188	5
	Matériels sportifs	2188	5
	Coffres forts, armoires fortes	2188	10
	Mobilier voie publique : jeux parcs, arrosage,	2188	5
	Petit Matériel espaces verts, voirie, centre technique	2188	2
	Equipements Espaces Verts, Voirie, Centre Technique	2188	5
	Matériel de sécurité Police municipale+Défibrillateurs	2188	6
	Projecteurs cinéma	2188	10
	Self cantines	2188	10
	Mobilier urbains, cours d'écoles, évènementiels, illuminations	2188	10



**Article 3 :**

**De fixer** la durée d'amortissements des biens pour le budget annexe du service Eau et Assainissement régi par la comptabilité M4 selon le tableau suivant :

<b>M4</b>			
<b>Catégorie</b>		<b>Imputation</b>	<b>Durée en années</b>
Immobilisations incorporelles	Frais d'études	2031	5
Immobilisations corporelles	Autres réseaux	2158	60

**Article 4 :**

**De fixer** la durée d'amortissement à une année des biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à 300 € TTC et qui revêtent un caractère de durabilité.

**2020-048**    **OBJET : FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2020– AMELIORATION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO (+1) – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**D'adopter** le plan de financement ainsi présenté.

**Article 2 :**

**De présenter** un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide FIPD 2020 – Tranquillité publique.

**Article 3 :**

**De dire** les crédits seront inscrits en investissement au budget communal 2020.

**Article 4 :**

**De s'engager** à financer la part non subventionnée.

**Article 5 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

**2020-049**    **OBJET : FINANCES : SUBVENTIONS COMMUNALES 2020 : ATTRIBUTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**De voter** les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau détaillé joint.

## SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

FONCTION	ASSOCIATIONS	MONTANT BP 2020
<b>Fonction 0 : Services Généraux</b>		
020	COS	20 000,00
025	UNC	450,00
<b>TOTAL FONCTION 0 :</b>		<b>20 450,00</b>

<b>Fonction 2 : Enseignement-Formation</b>		
253	ASSOC SPORTIVE JACQUES MONOD	350,00
<b>TOTAL FONCTION 2 :</b>		<b>350,00</b>

<b>Fonction 3 : Culture</b>		
311	CHORALE BELLOMONTIS	810,00
311	TANGO NOIR	270,00
311	LE TRAIN DE LA DANSE	660,00
311	KDANCE	2 200,00
311	HARMONIE MUNICIPALE	3 720,00
312	BEAUX ARTS DE BEAUMONT S/OISE	800,00
312	CEP	4 180,00
312	ARTIST'EN LIBERTE	560,00
324	CERCLE BEAUMONTOIS PATRIMOINE	1 500,00
33	CŒURS DE FEMMES	500,00
33	BEAUMONT EN FETES	545,00
33	CLUB MODELISTE BEAUMONTOIS	245,00
<b>TOTAL FONCTION 3 :</b>		<b>15 990,00</b>

<b>Fonction 4 : Sport et Jeunesse</b>		
40	SUBAQUACLUB	850,00
40	CANETON CLUB	540,00
40	BEAUMONT TRIATHLON	410,00
40	ASSOC PECHE ET PISCICULTURE	300,00
40	ATHLETISME CLUB DU NORD VAL D OISE	6 100,00
40	AVIRON BEAUMONTOIS	3 000,00
40	TENNIS CLUB	4 500,00
40	CERCLE ESCRIME DE BEAUMONT S/OISE	8 500,00
40	UMOB TENNIS DE TABLE	2 400,00
40	BEAUMONT S/OISE JUDO	7 380,00
40	UMOB RANDONNEES DECOUVERTES	900,00
40	UMOB BASKET	4 480,00
40	UMOB FOOTBALL	13 000,00
40	UMOB GYM VOLONTAIRE	1 600,00
40	UMOB KARATE	1 070,00
40	UMOB SKI	280,00
40	CEB ESCALADE	1 200,00
40	UMOB PETANQUE	930,00
40	OFFICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES SERVICES ROLLER	150,00
<b>TOTAL FONCTION 4 :</b>		<b>57 590,00</b>

<b>Fonction 5 : Interventions sociales et santé</b>		
510	AGIR ENSEMBLE	410,00
512	VAL D HISSERA	170,00
522	IMAJ (PREVENTION)	23 602,00
524	SECOURS CATHOLIQUE	360,00
524	SECOURS POPULAIRE	330,00
<b>TOTAL FONCTION 5 :</b>		<b>24 872,00</b>

<b>Fonction 6 : Famille</b>		
61	FOYER DE L AMITIE	580,00
61	UNRPA	540,00
64	LE PHARE	70 000,00
<b>TOTAL FONCTION 6 :</b>		<b>71 120,00</b>

<b>Fonction 9 : Action économique</b>		
94	UCHVO	550,00
<b>TOTAL FONCTION 9 :</b>		<b>550,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>190 922,00</b>
--------------	--	-------------------

**Article 2 :**

**De dire que** la dépense est inscrite au Budget Principal de la Ville.

**2020-050     OBJET : FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS : CCHVO 2020  
– CINEMA « LE PALACE » : ATTRIBUTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** le fonds de concours attribué par la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise pour un montant de 30 000 euros au bénéfice du budget Cinéma « Le Palace » pour l'année 2020.

**2020-051     OBJET : FINANCES LOCALES : DIVERS - FONDS DE SOLIDARITE DES  
COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE – ATTRIBUTION 2019 :  
RAPPORT D'UTILISATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France pour l'année 2019, tel que présenté dans le tableau récapitulatif joint.

Madame le Maire apporte les réponses aux diverses questions qui lui ont été transmises par écrit préalablement à la séance du Conseil Municipal, en application à l'article 20 du règlement intérieur.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.

  
Le Maire  
Nathalie GROUSSARD

